## **Recette Centrale** B.P. 1004 L - 1010 Luxembourg Tel.: (+352) 44 905 - 1

IBAN LU31 1111 0114 1970 0000 Code BIC: CCPLLULL

Délai légal: dépôt de la déclaration et paiement de la taxe au plus tard le

Bureau d'imposition:
----------------------

Réservé à l'administration					
Date d'entrée	Comptabilisé				

N° matricule	TVA
--------------	-----

(Nom, resp. dénomination sociale)

## TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (Loi du 12.02.1979) Déclaration du mois d'OCTOBRE de l'année civile 2009

	16 novembre 2009		(Rue, numéro)						
Bu	reau d'imposition:		(Code pays, code p	ostal e	t lieu)				
I.	Calcul de la taxe à payer			Ва	se d'imposition (hors TVA	١)		TVA	
1.	Chiffre d'affaires global:								
	1) Ventes □ 01 / Recettes □ 02 (c	ocher ce qui convient)		03		_			
	2) Prélèvements privés de biens (art. 13,	/a)		04		+			
	3) Utilisation privée de biens et prélèven	nents privés de servi	ices (art. 16)			+			
	4) Affectation de biens (art. 13/b)			06		+			
	5) 07			08		+			
2.	Exonérations et montants déductibles:	Sou	ıs-total du point 1:	09					
	Livraisons intracommunautaires de bi à la TVA dans un autre État membre		s identifiées	11		]-			
	2) Exportations (art. 43/1/a et b)			12		-			
	3) Autres exonérations (art. 43)			13					
	4) Autres exonérations (art. 44 et 56quater	)		14		_			
	5) Tabacs fabriqués			15		-			
	6) Opérations réalisées à l'étranger:								
	<ul> <li>a) Livraisons subséquentes à des acc cadre d'opérations triangulaires, lor dans l'État membre de destination</li> <li>b) Autres opérations réalisées à l'étrain</li> <li>7) 18</li> </ul>	rsque le destinataire des biens y est le re nger	identifié à la TVA devable de la taxe	16 [ 17 _		]- 			
2	Chiffre d'affaires imposable (hors TVA)			22		=			
Э.	Chillie d'alfaires imposable (nois 194)		450/	22		=			
		au tau		32					
			6%	33					
			3% 12%	34 .		-	39 40		
			84 %	35		- <sup>+</sup>			
		• • • • • •		82		- Т	83		
		Sous-total de	la taxe du point 3:				41		
4.	Acquisitions intracommunautaires de biens	S	au taux de						
	Acquisitions intracommunautaires de b	oiens (art. 18/1)	15%	42		-	47		
	2) Livraisons de biens à l'intérieur du pays dans le cadre	6%	43		+	48			
	des opérations triangulaires et pour lesquelles l'assujetti est le débiteur de la taxe (art. 26/1/a, al. 2)		3%	44		+	49		+
			12%	45		+	50		+
			exonérées	85		+			
	Total base d'impositio		•	46			51		
5.	Acquisitions effectuées dans le cadre d'ope l'acquisition a été effectuée pour les besoins d'acquéreur identifié à la TVA dans l'État memb le redevable de la taxe (art. 18ter/2, al. 2)	d'une livraison subsé	quente à un	52					

Total de taxe (=41 + 51) - à reporter:

Ν°	matricule	TVA		Base d'imposition (hors TVA)			)	TVA	
Report de la taxe:									
6.	Importatio								
	1) à des	fins de l'	entreprise	au taux de 15%					
				6%				+	
				3%				+	
				12%			+ 65	+	
				exonérées	81		+		
			Sous-total de la ta	ke du point 6, 1):			70		
	2) à des	fins prive	ées	au taux de 15%	57		+ 66		
				6%	58		+ 67	+	
				3%	59		+ 68	+	
				12%	60		+ 69	+	
			Sous-total de la ta	ke du point 6, 2):			71		
			Total de la base d'impos	sition du point 6:	61				
_									
7.	•		arer par le preneur ou l'acquéreur déb						
	1) Prest	ations de	e services (art. 26/1/c et d)	au taux de 15%					
				6%				+	
				3% 12%				+	
			_					+	
			Sous-to	al du point 7, 1):	422		219		
	2) Livrais	sons de b	piens (art. 26/1/b)	au taux de 6%	92		97		
			Total de la base d'imposition du p	oint 7 (= 422 + 92):	10				
8.	Total de la	taxe à p	Dayer (= 87 + 70 + 71 + 219 + 97) (à reporter a	au point 12)			72		
II.	Calcul de	e la tax	e en amont déductible						
9.	Taxe en ar	nont	Achats de biens et de services à l'ir						
			2) Acquisitions intracommunautaires d				24		
			3) Importations de biens (taxe déclaré	e ou payee)				+	
			<ul><li>4) Affectation de biens (art. 13/b)</li><li>5) Taxe déclarée comme débiteur (art.</li></ul>	40/4/->				+	
			Taxe acquittée comme caution solice	,				+	
10	Tave en ar	nont noi			e an w	artu das art 1/1 & 56quatar		+	
10.	<ol> <li>Taxe en amont non déductible 1) en rapport avec des opérations exonérées en vertu des art. 44 &amp; 56quate</li> <li>2) en application du prorata visé à l'article 50</li> </ol>				ertu des art. 44 à Joquater				
11	Total do la	tava an	amont déductible (à reporter au point					-	
				13)			31		
III.	Calcul de	e l'exce	eaent						
			ayer (report du point 8)				98		
13.	3. Total de la taxe en amont déductible (report du point 11)						73		
14.	Excédent	(un éver	ntuel excédent de taxe en amont est à n	narquer d'un signe	négat	if)	74		
	Le (Les) soussigné(s) certifie(nt) que la présente déclaration est sincère et complète.								
			,1	e					
L							Signa	ature(s)	
I.	Rappel								
	L'assujetti d déclaration	indiquée	r à l'État avant la date indiquée en haut d également en haut de la première page. calcul de la taxe et des déductions à opére	A cet effet, il doit d					

II. Remarques importantes

Le formulaire dûment rempli et signé est à retourner au bureau indiqué en haut de la première page.
 Une déclaration séparée est à remettre pour chaque période de déclaration.
 Indiquez s.v.p. votre numéro matricule dans vos courriers et lors de vos paiements.